

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DU TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY

À une séance ordinaire du Conseil de de la municipalité, tenue à la salle du conseil située au sous-sol du 115, route de l'Église, le 7 octobre 2024 à 20h et laquelle sont présents son honneur la Mairesse Francine DUBÉ, et les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Alain APRIL
Madame Diane LEPAGE
Madame Valérie BEAULIEU

ÉTAIENT ABSENTS :

Aucune absence.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

Mme Josée Després, secrétaire d'assemblée est également présente.

24-060412 ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Déclaration de conflit d'intérêts
3. Résolution – Adoption de l'ordre du jour
4. Résolution – Nomination d'une secrétaire d'assemblée
5. Dépôt du bordereau des correspondances
6. Résolution – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024
7. Résolution - Adoption des comptes du mois de septembre 2024
8. Compte-rendu des réunions et suivi des dossiers
 - a. MRC par Francine Dubé
 - b. Service incendie par Renaud Bérubé
 - c. RIDT par Valérie Beaulieu
9. Résolution – Acceptation de l'offre de services de Bouchard Service-Conseil réfection du chemin principal phase II
10. Résolution – Demande de paiement no 1 pour la réfection du chemin Principal
11. Résolution – Avis de changement et avenant avec Équipe Progressio pour la gestion municipale
12. Résolution – Réclamation bris d'un chemin public – suite des procédures
13. Résolution – Adhésion au logiciel Munys
14. Résolution – Approbation des échelles salariales 2024-2027
15. Résolution – Demande au ministère des Transports et de la mobilité durable pour la mise en place de panneaux de signalisation aux risques à la circulation en milieu agricole sur la route d'accès à la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy
16. Résolution – Demande de branchement à Hydro-Québec par le comité des loisirs
17. Motion de félicitations à Laurence Brochu
18. Motion de félicitations au service incendie de Saint-Honoré et Saint-Pierre-de-Lamy et de ses pompiers et pompières

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

19. Varia

a.

b.

20. Période de questions.

21. Résolution – Fermeture de la séance

24-060413 MOT DE BIENVENUE

Mme la Mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux 7 personnes dans la salle.

24-060414 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Chaque membre du conseil est invité, à la suite de la lecture de l'ordre du jour proposé, de signifier toute déclaration de conflit d'intérêts en lien avec la présente séance.

Aucun membre du conseil n'a déclaré de conflit d'intérêts.

24-060415 RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

24-060416 RÉOLUTION – NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ne pouvait pas être présent à la séance;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

De nommer Mme Josée Després à agir comme secrétaire d'assemblée pour la présente séance.

ADOPTÉE

24-060417 DÉPÔT DU BORDEREAU DES CORRESPONDANCES

Monsieur Jean-Michel Meilleur dépose aux membres du conseil le bordereau des correspondances.

24-060418 RÉOLUTION - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 SEPTEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 septembre 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE

24-060419 RÉOLUTION – ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024

La liste des comptes du mois de septembre 2024 a été remise aux membres du conseil comme le prescrit la loi.

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

D'approuver les comptes du mois de septembre 2024 :

Comptes payés pendant le mois :

Salaires et avantages sociaux : 4400,72\$
Rémunération des élus : 1163,20\$
Fournisseurs et sous-traitants : 11 565,04\$
Total : 17 139,08\$

Comptes à payer au 30 septembre 2024 :

Fournisseurs et sous-traitants : 23 550,17\$

Total pour le mois : 40 689,25\$

ET que le conseil approuve les comptes à payer du mois de septembre 2024 et autorise le paiement des déboursés payés inscrits sur la liste.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussigné Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

ADOPTÉE

24-060420 COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS ET SUIVI DES DOSSIERS

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours :

- A. Par Francine Dubé, MRC
- B. Par Renaud Bérubé, Service incendie
- C. Par Valérie Beaulieu, RIDT

24-060421 RÉOLUTION – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE BOUCHARD SERVICE-CONSEIL POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN PRINCIPAL PHASE II

ATTENDU QUE les travaux de réfection du chemin Principal était prévue initialement en deux phases, une en 2024 et l'autre en 2025;

ATTENDU QUE le programme TECQ 2024-2028 a été bonifié et les montants alloués peuvent être dépensés à partir du 1^{er} janvier 2024;

ATTENDU QU'À la suite de la bonification du programme, les deux phases seront faites en 2024;

ATTENDU QUE les travaux nécessitent une surveillance constante par des professionnels;

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

ATTENDU QUE la firme Bouchard Service-Conseil a déjà la charge de la surveillance de la première phase;

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter l'offre de Bouchard Service-Conseil pour la surveillance de la phase II des travaux pour un montant de 20 400,00\$ taxes exclus.

De mandater M. Jean-Michel Meilleur à signer tout document pour exécuter cette dernière.

ADOPTÉE

24-060422 RÉSOLUTION – DEMANDE DE PAIEMENT NO 1 POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN PRINCIPAL

ATTENDU QUE l'entrepreneur en charge des travaux de réfection du chemin Principal a déposé la demande de paiement no 1;

ATTENDU QUE la firme Bouchard Service-Conseil a étudié la demande de paiement no 1 et déclare celle-ci conforme aux travaux exécutés;

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter la demande de paiement no 1 au montant 50 657,00\$ taxes incluses.

De mandater M. Jean-Michel Meilleur à faire le paiement à l'entrepreneur et signer tout document pour exécuter cette dernière.

ADOPTÉE

24-060423 RÉSOLUTION – AVIS DE CHANGEMENT ET AVENANT AVEC ÉQUIPE PROGRESSIO POUR LA GESTION MUNICIPALE

ATTENDU QUE la firme Équipe Progressio a pris en charge la gestion administrative et financière de la municipalité depuis le 12 juin dernier;

ATTENDU QUE les taches initialement prévues sont plus importantes de ce qui était convenu initialement, causant du temps de travail supérieur;

ATTENDU QUE la firme a déposé le 9 septembre dernier un avis de changement modifiant le montant des honoraires et la durée de l'entente;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter l'avenant d'Équipe Progressio effective à partir du 12 septembre 2024 jusqu'au 11 janvier 2025.

ADOPTÉE

24-060424 RÉSOLUTION – RÉCLAMATION BRIS D'UN CHEMIN PUBLIC – SUITE DES PROCÉDURES

ATTENDU QU'AU printemps 2023 un camion transportant de l'eau d'érable a causé des dommages majeurs sur la voie publique le Vieux-Chemin;

ATTENDU QUE le conseil a mandaté, à la séance du 2 juillet 2024 par la résolution no 24-060382, le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à faire les démarches nécessaires pour réclamer les montants à la personne responsable du bris;

ATTENDU QUE les démarches faites à ce jour sont infructueuses;

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMEMENT

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

De mandater M. Jean-Michel Meilleur à faire les démarches nécessaires pour réclamer les montants à la personne responsable à la cour des petites créances et signer tout document pour exécuter cette dernière.

De transmettre aux membres du conseil, dans une séance ultérieure, tout règlement qui pourraient être faits dans ce dossier.

ADOPTÉE

24-060425 RÉOLUTION – ADHÉSION AU LOGICIEL MUNYS

ATTENDU QUE la gestion des obligations administrative et financières de la municipalité sont nombreuse et atypique;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de remplir ces obligations avec rigueur et dans les délais prévus;

ATTENDU QU'IL existe une solution informatique qui planifie et organise toutes les obligations d'une municipalité sous forme de calendrier interactif;

ATTENDU QUE le logiciel MUNYS répond aux besoins de la municipalité en ce sens;

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMENT

De s'abonner au logiciel MUNYS.

De mandater M. Jean-Michel Meilleur à faire les démarches nécessaires pour l'installation du logiciel et signer tout document pour exécuter cette dernière.

ADOPTÉE

24-060426 RÉOLUTION – APPROBATION DES ÉCHELLES SALARIALES 2024-2027

ATTENDU QUE la rémunération des employés municipaux doit être équitable et compétitive;

ATTENDU QU'UNE évaluation des classes d'emploi a été effectué pour la municipalité par le système de pointage à 17 sous-facteurs;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim a monté une grille des salaires pour les années 2024 à 2027 selon le pointage des classes d'emplois;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de cette grille des salaires;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

D'approuver la grille salariale présentée

De rémunérer le personnel selon le taux présenté pour 2025 à partir du 17 novembre 2024.

ADOPTÉE

24-060427 RÉSOLUTION – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR LA MISE EN PLACE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION AUX RISQUES À LA CIRCULATION EN MILIEU AGRICOLE ET SUR LA ROUTE D'ACCÈS À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY

ATTENDU QU'IL est possible d'améliorer la sensibilisation des usagés sur les risques de la circulation en zone agricole;

ATTENDU QUE les travaux agricoles se déroulent principalement durant la période estivale, saison qui coïncide avec celle d'un fort achalandage touristique;

ATTENDU QUE les comportements à risque de certains usagés augmentent la dangerosité pour les autres utilisateurs;

ATTENDU QUE le contexte ajoute une pression inutile sur la santé psychologique des productrices et producteurs du secteur;

ATTENDU QUE des productrices et producteurs ont signalés à la municipalité des incidents qui auraient pu être fatals;

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMENT

De se joindre à l'initiative proposée par le syndicat de l'Union des producteurs agricoles du Témiscouata.

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'installer des panneaux de sensibilisation aux risques à la circulation en milieu agricole « Milieu agricole soyez vigilant » sur la route d'accès à la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy.

D'autoriser le conseil d'administration du Syndicat de l'Union des producteurs agricole du Témiscouata à représenter la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec à cette fin, et notamment pour désigner les emplacements spécifiques des panneaux ou pour effectuer le suivi de ce dossier.

ADOPTÉE

24-060428 RÉSOLUTION – DEMANDE DE BRANCHEMENT À HYDRO-QUÉBEC POUR LE COMPTE DU COMITÉ DES LOISIRS

ATTENDU QUE le comité des loisirs de Saint-Pierre-de-Lamy occupe et entretient le terrain situé au 112 route de l'Église de manière bénévole;

ATTENDU QUE le comité désire y faire installer une entrée électrique et la faire brancher par Hydro-Québec dans le but d'avoir du courant de manière permanente;

ATTENDU QUE ledit terrain est la propriété de la municipalité;

ATTENDU QU'UNE autorisation est nécessaire par la municipalité afin d'effectuer ledit branchement par Hydro-Québec et de faire la gestion du compte;

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMENT

D'autoriser le branchement électrique par Hydro-Québec sur l'entrée électrique du terrain situé au 112 route de l'Église.

De permettre la gestion du compte par le Comité des loisirs qui devra acquitter toutes les sommes pour les travaux, le branchement et la consommation électrique.

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

De révoquer cette permission en cas de défaut de paiement par le Comité des loisirs ou pour toute utilisation jugée non-conforme.

De mandater M. Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire trésorier par intérim à faire les démarches nécessaires auprès du Comité des loisirs et signer tout document pour exécuter cette dernière.

ADOPTÉE

24-060429 MOTION DE FÉLICITATIONS À LAURENCE BROCHU

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy tient à féliciter Laurence Brochu et son équipe qui sont revenu grand champion des Championnats provinciaux de Dek hockey tenu à Petite-Rivière-Saint-François en septembre dernier.

ADOPTÉE

24-060430 MOTION DE FÉLICITATIONS AU SERVICE INCENDIE DE SAINT-HONORÉ ET SAINT-PIERRE-DE-LAMY ET DE SES POMPIERS ET POMPIÈRES

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy tient à féliciter le service incendie de Saint-Honoré/Saint-Pierre-de-Lamy Caserne 33/38 pour l'organisation et la tenue du 50^e Tournoi de l'Association des pompiers de l'Est-du-Québec les 20 et 21 septembre dernier.

Le conseil municipal tient également à féliciter M. Renaud Bérubé qui a reçu le Trophée Alain Morin « Le cœur de l'APEQ » afin de souligner sa présence et son travail auprès de la brigade depuis 36 ans.

Enfin, le conseil municipal souhaite la bienvenue aux nouveaux pompiers et pompières Michael Castonguay et Jennyfer Couturier.

ADOPTÉE

24-060431 VARIA

- A. S/O
- B. S/O

24-060432 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20h20, Mme Francine Dubé, mairesse, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions.

Questions autour de la table : Aucune question

Questions dans la salle :

- Bouchard service conseil
- Transport d'eau d'érable
- Travaux sur le chemin Principal
- Réfection rechargement du rang 9
- Déneigement du MTQ et voirie d'hiver
- Élections

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

24-060433 RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

De déclarer la séance levée

ADOPTÉE

Signatures

Je, Francine Dubé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Francine Dubé, mairesse

Josée Després, secrétaire d'assemblée